

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2014 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.**

n° 1218  
09/02/2015

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Caillouet-Orgeville. L'eau distribuée est traitée par désinfection.

**Périmètres de Protection**

Le captage d'eau est protégé par une déclaration d'utilité publique.

**Gestion du service de l'eau**

La gestion est assurée par le GEA.

**Contrôles sanitaires réglementaires**

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 3 échantillons prélevés en production et des 9 échantillons prélevés en distribution.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Par sécurité, un taux de chlore doit être maintenu. Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer ce goût. Si la saveur ou la couleur change, signalez-le à votre gestionnaire du service de l'eau.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé ;
- le site Internet de l'ARS de Haute-Normandie : [www.ars.haute-normandie.sante.fr](http://www.ars.haute-normandie.sante.fr)

**BACTERIOLOGIE**

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

**EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE**

Tous les prélèvements sont conformes.  
Nombre de prélèvements : 9

**TURBIDITE**

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matière en suspension. Le maximum réglementaire est 2NFU au robinet.

**EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE**

Tous les prélèvements sont conformes. Maximum : 0,93 NFU  
Nombre de prélèvements : 9

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.

**EAU CALCAIRE**

Moyenne : 29 °f Maximum : 30 °f  
Nombre de prélèvements : 3  
*Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé*

**FLUOR**

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5mg/L.

**EAU PEU FLUOREE**

Teneur 0,15 mg/L  
1 prélèvement effectué  
*Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé*

**NITRATES**

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50mg/L.

**EAU CONTENANT DES NITRATES**

Moyenne : 28 mg/L Maximum : 29 mg/L  
Nombre de prélèvements : 3  
*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

**PESTICIDES**

Le maximum réglementaire est 0,10µg/L. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

**EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE POUR LES PESTICIDES ANALYSES**

**Aucun dépassement de la limite de qualité n'est observé**  
Teneur 0,02 µg/L (atrazine)  
1 prélèvement effectué

**ALUMINIUM**

Elément pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. Le maximum réglementaire est 200µg/L.

**EAU NE CONTENANT PAS OU PEU D'ALUMINIUM**

Teneur inférieure au seuil de détection  
1 prélèvement effectué



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*